



Conseil d'établissement - École La Roseraie

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE du Conseil d'établissement – École La Roseraie tenue le **29 septembre 2021** en présentiel à l'école La Roseraie.

Sont présents :

- Salvatore Mancini, membre parent
- Caroline Bourque, membre parent
- Christine Veillette, membre parent
- Julie Gagnon, membre parent
- Julie Geoffrion, membre parent
- Annie Vincent, membre représentant du personnel enseignant
- Benoit Denault, membre représentant du personnel enseignant
- Isabelle Bachand, membre représentant du personnel enseignant
- Élane Rebts, membre représentant du personnel de soutien
- Hélène Lepage, membre représentant du personnel de soutien
- Nancy Marshall, directrice de l'école

1 OUVERTURE DE LA RÉUNION

À 18h34, Nancy Marshall, directrice, constate que nous avons quorum, ouvre la réunion et souhaite la bienvenue à tous les participants. Mme Julie Gagnon est désignée comme secrétaire de la rencontre.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Isabelle Bachand d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

CE-21-22-01

Adoptée à l'unanimité.

3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 JUIN 2021

Il est proposé, par Caroline Bourque, d'adopter le procès-verbal de la réunion du 15 juin 2021, tel que rédigé.

CE-21-22-02

Adoptée à l'unanimité.

4 SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 15 JUIN 2021

En suivi, Nancy Marshall, directrice, indique au point 7.1 *Cahiers d'exercices*, qu'il y a eu un ajout de cahier d'exercices en univers social niveau 3e année. Puisque le montant total ne dépasse pas le maximum autorisé dans les encadrements des frais chargés aux parents, de 85\$ par enfant, une approbation n'est pas requise.

En suivi, Salvatore Mancini indique au point 18 *relativement à la formation obligatoire*, que la présidence évaluera la possibilité d'étaler la formation dans le temps selon les sujets abordés.

5 PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2021-2022

À tour de rôle, les membres se présentent brièvement.

6 ÉLECTIONS

Nancy Marshall, directrice, est désignée présidente d'élection et explique les tâches reliées à chacun des rôles. Elle ouvre la période d'élections. Mme Julie Gagnon est désignée comme secrétaire d'élection.

6.1 Élection d'une secrétaire

Nancy Marshall, directrice, propose de faire une rotation du rôle de secrétaire ou d'engager une personne externe au Conseil d'établissement. Julie Gagnon se propose à ce poste. Elle propose de continuer à tenir ce rôle s'il n'y a personne de l'externe. Personne ne demande le vote.

CE-21-22-03

Adoptée à l'unanimité.

6.2 Élection de la présidence

Julie Gagnon propose la candidature de Salvatore Mancini.

Il n'y a pas d'autre proposition de candidature.

Monsieur Salvatore Mancini accepte sa mise en candidature.

Monsieur Salvatore Mancini est désigné président. Personne ne demande le vote.

CE-21-22-04

Adoptée à l'unanimité.

6.3 Élection de la vice-présidence

Salvatore Mancini propose la candidature de Caroline Bourque.

Il n'y a pas d'autre proposition de candidature.

Madame Caroline Bourque accepte sa mise en candidature.

Madame Caroline Bourque est désignée vice-présidente. Personne ne demande le vote.

CE-21-22-05

Adoptée à l'unanimité.

Hélène Lepage propose la fermeture de la période d'élection.

CE-21-22-06

Adoptée à l'unanimité.

Salvatore Mancini, président élu, prend le relais pour diriger la présente assemblée.

7 RÔLE ET POUVOIR DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Salvatore Mancini, président, fournit des explications sur le rôle global du Conseil d'établissement. Il précise que tous les documents reliés à chaque assemblée seront déposés sur le canal TEAMS.

8 PAROLE AU PUBLIC

Les deux personnes présentes sont Julie Champagne, deuxième substitut membre parent au Conseil d'établissement et Émilie Cloutier-Rioux, parent.

Salvatore Mancini, président, explique le fonctionnement de la période de la parole au public.

Julie Champagne aborde le sujet de la cour d'école et souhaite s'informer sur les plans.

Salvatore Mancini, président, mentionne qu'un comité a été créé et qu'il est en charge de ce dossier complet. Le contenu en sera abordé plus tard dans cette assemblée. Nancy Marshall, directrice, ajoute que ce comité se rencontrera mardi prochain.

Julie Champagne tient à remercier les personnes concernées pour la participation au projet Fous de nature.

Émilie Cloutier-Rioux s'informe s'il y aura une deuxième période de la parole au public. Elle se questionne aussi sur le processus de sélection d'une secrétaire externe.

Salvatore Mancini, président, répond que pour cette assemblée-ci, il n'y a qu'une seule période de parole au public, mais que cette situation sera réévaluée. Quant au processus de

sélection d'une secrétaire, si la situation le nécessite, des critères et un processus de sélection seront déterminés.

Caroline Bourque, vice-présidente, s'informe sur la date de la prise de photos scolaires et demande s'il est possible de prévoir les années à venir. Elle souhaite également savoir s'il est possible de choisir le photographe en charge.

Salvatore Mancini, président, répond qu'il ne connaît pas les raisons qui ont motivé cette décision (date du 29 octobre pour cette année), mais que la réservation de date sera effectuée pour les années subséquentes. Il précise que le choix du photographe sera discuté lors d'une prochaine assemblée. Nancy Marshall, directrice, mentionne qu'elle est au courant de la problématique reliée à la date des photos scolaires et qu'elle y verra.

Benoit Denault s'informe s'il reste de la place sur le comité de la cour d'école.

Salvatore Mancini, président, fournit quelques explications et indique que le comité a déjà été créé et que des changements devraient probablement passer par la création de l'OPP.

Caroline Bourque, vice-présidente, sollicite un droit de parole exceptionnel pour Émilie Cloutier-Rioux lors des futurs échanges au sujet de la cour d'école prévu à l'ordre du jour, à cette présente assemblée.

Salvatore Mancini, président, octroie ce droit de parole exceptionnel.

9 FORMULAIRE DE DÉNONCIATION D'INTÉRÊT

Nancy Marshall, directrice, fournit des explications sur le contenu du formulaire requis pour éviter les conflits d'intérêt lors de futurs échanges. Chacun des membres devra le remplir et le remettre à Mme Marshall.

10 POINTS DE DÉCISION

10.1 BUDGET ANNUEL DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (Adoption)

Benoit Denault propose le budget suggéré de 356\$ pour l'année 2021-2022. Nancy Marshall, directrice, explique que cette somme pourra couvrir les frais reliés au gardiennage, frais de déplacement pour de la formation, reconnaissance, etc.

CE-21-22-07

Adoptée à l'unanimité.

10.2 CALENDRIER DES RENCONTRES 2021-2022 (Adoption)

Salvatore Mancini, président, fournit quelques explications et propose 8 rencontres étalées stratégiquement dans le courant de l'année.

CE-21-22-08

Adoptée à l'unanimité.

Les membres délibèrent sur les dates, l'heure et la forme des rencontres. Salvatore Mancini, président, propose le calendrier suivant :

Date et heure de la rencontre	Type de rencontre
Mercredi 29 septembre à 18h30	En présentiel
Mercredi 27 octobre à 18h30	En visioconférence
Mercredi 8 décembre à 18h30	En présentiel
Mardi 1er février à 18h30	En visioconférence
Mercredi 16 mars à 18h30	À déterminer
Mardi 26 avril à 18h30	À déterminer
Mercredi 18 mai à 18h30	À déterminer
Mercredi 15 juin à 18h30	À déterminer

CE-21-22-09

Adoptée à l'unanimité.

10.3 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE 2021-2022 (Adoption)

Salvatore Mancini, président, fournit des explications sur le contenu des règles de régie interne du CÉ. Certaines modifications sont suggérées dont le caractère inclusif et non-genré du texte.

Au point 2, Nancy Marshall, directrice, propose d'y inclure la note : « ...ou en visioconférence en cas de forces majeures ».

CE-21-22-10

Adoptée à l'unanimité.

Au point 3.4, Julie Gagnon souhaite que les substituts aient un droit de délibération tout au long des assemblées, malgré qu'ils n'aient pas de droit de vote. Salvatore Mancini, président, répond que la loi (LIP, art.47 al.2) ne le permet pas.

Nancy Marshall, directrice, propose de retirer le point 5 puisqu'il ne s'applique pas au Conseil d'établissement.

CE-21-22-11

Adoptée à l'unanimité.

Annie Vincent se questionne sur la fréquence et l'endroit déterminé sur l'ordre du jour de la parole au public. Elle propose d'ajouter la parole à l'OPP.

CE-21-22-12

Adoptée à l'unanimité.

Au point 8, Salvatore Mancini, président, précise que le mode de fonctionnement des assemblées sera disponible sur le site internet de l'école.

Caroline Bourque, vice-présidente et Salvatore Mancini, président, échangent sur le délai prescrit pour l'ajout de nouveaux points à l'ordre du jour.

Caroline Bourque, vice-présidente, propose de mettre 2 périodes de parole au public.

CE-21-22-13 Adoptée à l'unanimité.

Nancy Marshall, directrice et Salvatore Mancini, président, proposent de retirer la section 11.2 concernant le vote sur appel nominal. Ils proposent également de retirer l'expression « sur appel nominal » apparaissant à tous les endroits dans le texte des points 11, 11.1, 11.5, 11.6 et 11.7.

CE-21-22-14 Adoptée à l'unanimité.

Concernant l'annexe A, Salvatore Mancini, président, apporte des précisions sur le nom des personnes agissant à titre de substitut – voté antérieurement :

- Geneviève Bouchard – Substitut parent no. 1
- Julie Champagne – Substitut parent no. 2
- Caroline Brosseau – Substitut personnel enseignant
- Marie-Ange Cyr – Substitut personnel de soutien

Annie Vincent s'informe de la meilleure façon d'aviser d'une absence. Salvatore Mancini, président, propose qu'un courriel doit être envoyé à la présidence le plus rapidement possible en cas d'absence.

CE-21-22-15 Adoptée à l'unanimité.

Des échanges ont lieu autour de la durée des assemblées.

Hélène Lepage propose d'ajouter le point suivant : « Après 21h00, lorsque tous les points de décision prévus à l'ordre du jour sont épuisés, l'assemblée sera aussitôt ajournée. »

Salvatore Mancini, président demande le vote à main levée.

Résultat :

6 voix POUR

2 voix CONTRE

2 ABSTENTIONS

CE-21-22-16 Adopté à la majorité des voix exprimées.

Conformément à toutes les modifications apportées ci-haut, Annie Vincent propose l'adoption des Règles de régie interne.

CE-21-22-17 Adoptée à l'unanimité.

10.4 RECONDUCTION DU BULLETIN « LES LENDEMAINS DU CÉ » (Adoption)

Caroline Bourque, vice-présidente, mentionne qu'elle est volontaire pour l'élaborer, mais sollicite la participation des autres membres pour l'aider. Julie Geoffrion et Julie Gagnon se portent volontaires. Julie Gagnon propose de reconduire le bulletin.

CE-21-22-18 Adoptée à l'unanimité.

10.5 SORTIES ET ACTIVITÉS ÉDUCATIVES COMPLÉMENTAIRES (Approbation)

Nancy Marshall, directrice, montre le tableau et fournit des explications sur le contenu et les frais reliés. Au bilan, les frais n'excèdent pas les maximums permis. Elle propose la liste des activités choisies par le personnel enseignant.

CE-21-22-19 Approuvée à l'unanimité.

Il est 21h05, Salvatore Mancini, président, mentionne qu'en vertu des nouvelles règles de régie interne à l'effet que les points de décision ont été épuisés, il ajourne la séance.

Les points suivants n'ont pas été traités :

11 POINTS D'INFORMATION

11.1 FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES MEMEBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

11.2 FINANCEMENT COUR D'ÉCOLE

11.3 SUIVI AU PROJET ÉDUCATIF

11.4 COMITÉ DE PARENTS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

12 COMMUNICATIONS

12.1 SERVICE DE GARDE

12.2 ENSEIGNANTS

12.3 CORRESPONDANCE REÇUE

13 LEVÉE DE LA RÉUNION

(La séance n'est pas levée et remise à une date ultérieure)

 Date : 4/11/2021
SALVATORE MANCINI, PRÉSIDENT

 Date : 8 nov. 2021
NANCY MARSHALL, DIRECTRICE